



Assurance habitation et sinistre

Par **EFIMOFF**, le **14/04/2008** à **16:32**

Lors d'un incendie dans la cage d'escalier, les sapeurs pompiers ont dû casser la porte palière du studio que je loue pour mon fils.

La déclaration de sinistre (accompagnée de l'attestation des pompiers) a aussitôt été remise en main propre à notre agent d'assurance qui pendant plus d'un an m'a aidé à chercher une entreprise apte à faire la réparation. Celle-ci trouvée et son devis acceptée, j'ai fait faire la réparation pour un montant d'env.1000€.

C'est alors que l'expert de l'assurance nous fait savoir que la porte palière fait partie des lieux communs et qu'en conséquence c'est l'assurance du propriétaire qui doit rembourser; or celle-ci s'y refuse prétextant n'avoir pas été informée à temps voulu de ce sinistre.

Pourtant en tant que locataire mon fils a bien fait sa déclaration à temps à notre assureur qui, à aucun moment, ne nous a informé que ce sinistre ne le concernait pas (apparemment il l'ignorait lui-même).

Dans ces conditions est-ce juste que je ne sois pas remboursée?

Quels sont mes droits et comment les faire valoir?

Merci pour vos conseils.